

## AMÉNAGEMENT ET ANIMATION DE LA COUR D'ÉCOLE AU PRIMAIRE

La cour d'école est l'endroit où l'on dirige les jeunes pendant les récréations et à différents autres moments (période du dîner, activités du service de garde, etc.). Ces moments sont particulièrement importants puisqu'ils permettent de répondre aux besoins et aux désirs des élèves d'aller à l'extérieur, de faire le plein d'énergie, de bouger et de jouer avec leurs amis. Cela participe au développement d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes et leur permet, notamment, d'être mieux disposés pour effectuer leurs apprentissages scolaires.

Afin de protéger et de favoriser ces occasions de jeu, les écoles peuvent revoir l'organisation de leur cour. Certaines constateront qu'à la suite de leurs actions, la cour a déjà atteint son plein potentiel. Pour d'autres, des améliorations pourraient être apportées. Cette fiche thématique, conçue pour soutenir les écoles primaires dans l'organisation de leur cour, s'adresse aux différents intervenants qui ont une responsabilité en rapport avec les jeux dans la cour d'école.

Voici deux ressources utiles :

- > [www.kino-quebec.qc.ca/publications/MieuxVivreCourEcole.pdf](http://www.kino-quebec.qc.ca/publications/MieuxVivreCourEcole.pdf)
- > [www.observatoiredelenfance.org/pdf/Numero\\_74.pdf](http://www.observatoiredelenfance.org/pdf/Numero_74.pdf)

## A. PLANIFICATION

Pour organiser une cour d'école, on doit en planifier l'aménagement et l'animation. Voici les éléments qui font habituellement partie du processus de planification de la réorganisation d'une cour d'école. Ce processus pourra être adapté en fonction de l'importance des changements prévus. Par exemple, dans le cas d'une simple révision d'actions déjà en place, la procédure pourra être allégée.

- > Obtenir un engagement officiel de la direction d'école et du conseil d'établissement.
- > Former un comité constitué de membres du personnel de l'école, d'élèves, de parents et de partenaires de la communauté.
- > Déterminer des orientations et des buts communs.
- > Inventorier les besoins, bâtir un projet provisoire et mettre en œuvre un projet concerté, etc.

## B. CONSULTATION

L'amélioration de la qualité de vie des élèves dans la cour d'école comporte des défis particulièrement importants. Par exemple, l'organisation de la cour doit être pensée de manière à favoriser spontanément le jeu et l'envie de bouger. La consultation des différents acteurs (personnel de l'école, parents, élèves, membres de la communauté, etc.) permet de trouver des idées, des moyens et des ressources pour organiser la cour d'école. Une telle consultation peut prendre différentes formes :

- > Animer des discussions en classe sur le vécu et les besoins des élèves dans la cour d'école.
- > Faire un sondage auprès du personnel, des parents, des élèves, d'organisations et d'individus ciblés de la communauté pour connaître les besoins (jeux, équipements, matériel, personnel, etc.) et vérifier leur intérêt à s'engager dans le projet.
- > Organiser une ou des rencontres avec les élèves, le personnel, les parents et les partenaires afin de bien expliquer les décisions, les enjeux et les choix à faire, etc.

## C. AMÉNAGEMENT

Les jeux collectifs (jeux de ballon, jeux coopératifs, etc.), les jeux individuels ou en petits groupes (balle aki, corde à sauter, marelle, etc.) permettent généralement à l'ensemble des élèves de bouger et de s'amuser. Pour ce faire, il convient d'aménager des espaces appropriés. De plus, les équipements de jeux (balançoire, glissade, modules de jeux, etc.) et les aires de repos complètent habituellement l'aménagement d'une cour d'école.

À certaines occasions, comme la récréation, la cour accueille plusieurs groupes d'élèves en même temps. L'aménagement devrait tenir compte de cet achalandage en prévoyant au moins un emplacement de jeu par groupe classe et, si l'étendue de la cour le permet, des emplacements supplémentaires devraient offrir davantage de possibilités de jeux. Aménager une cour d'école signifie généralement :

- > Évaluer le revêtement de la cour, son infrastructure (drainage, remplissage, résistance au gel, etc.) et les surfaces de protection.
- > Aménager des espaces de jeux, des espaces verts, des aires de repos et installer différents équipements (module, balançoire, glissade, etc.).
- > Délimiter les aires de jeux, par exemple par des lignes ou des arbustes, etc.

Pour en savoir plus :

- > [www.evergreen.ca/fr/lg/lg.html](http://www.evergreen.ca/fr/lg/lg.html)
- > [www.nb.lung.ca/schools/3000f/ehi\\_sgg\\_f.htm](http://www.nb.lung.ca/schools/3000f/ehi_sgg_f.htm)

## D. MATÉRIEL DE JEU

Le matériel ludique (ballons, cônes, drapeaux, tapis-luges « crazy carpets », etc.) doit être facilement accessible lors des périodes de jeux. Il doit être en bon état et disponible au bon moment :

- > Mettre en place un système de gestion du matériel (service de prêt de matériel).
- > Nommer les responsables du matériel.
- > Aménager un endroit de rangement facilement accessible pour le matériel de la cour d'école.
- > Rendre disponible le matériel d'animation pendant les pauses dans la cour d'école.
- > Faire l'inventaire du matériel, planifier les achats, etc.

## E. ANIMATION

La cour d'école demeure l'un des rares lieux de jeux entre enfants non dirigés par l'adulte, mais sous sa surveillance. En jouant, les enfants créent et entretiennent des relations les uns avec les autres, ce qui contribue grandement au développement de certaines compétences (structurer son identité, coopérer, développer un mode de vie sain, etc.). L'animation de la cour d'école doit donc permettre d'augmenter l'activité physique tout en préservant ce moment de jeux et de liberté. Une offre de jeux variés permettra aux jeunes d'effectuer une multitude de mouvements, ce qui contribuera à leur développement moteur, en plus de répondre à leurs goûts et intérêts. Certaines actions peuvent être nécessaires :

- > Établir des ententes entre responsables des récréations, des pauses du dîner et du service de garde sur la façon d'animer et de surveiller ces périodes.
- > Encourager la réalisation d'activités variées, adaptées aux saisons et répondant aux intérêts et aux capacités des élèves.
- > Se préoccuper des besoins communs et particuliers des garçons et des filles.
- > Changer régulièrement de jeu ou d'aire de jeux.
- > Afficher les renseignements relatifs aux jeux : grille horaire, liste d'inscriptions, disponibilité des aires de jeux, liste des responsables de l'animation ou du matériel, charte de l'esprit sportif, règles de jeu, etc.
- > Organiser des activités spéciales : semaine thématique, tournois, récréations plus longues, etc.
- > Recruter, former et accompagner de jeunes leaders, notamment les plus vieux pour animer les plus jeunes.
- > Prévoir des moments en classe, pendant le cours d'éducation physique et à la santé ou pendant des activités du service de garde, afin que les jeunes puissent choisir ou créer des jeux.
- > Constituer des banques de jeux.
- > Soutenir le personnel (service de garde, enseignants d'éducation physique et à la santé, chargés de classe et autres) dans leurs responsabilités à l'égard de la surveillance et de l'animation de la cour d'école, notamment en mettant à leur disposition des activités de formation et du matériel d'animation.
- > Utiliser une radio scolaire pour dynamiser la cour d'école, dans la mesure où les règlements municipaux et le voisinage le permettent.
- > Enseigner et démontrer de nouveaux jeux (durant le cours d'éducation physique et à la santé, en classe par le chargé ou la chargée de classe, dans la cour par un jeune leader), etc.

Pour en savoir plus :

- > [www.sportetudiant.qc.ca/programmes/acti\\_midi](http://www.sportetudiant.qc.ca/programmes/acti_midi)
- > [www.cslaval.qc.ca/Prof-Inet/anim/jfd/jeux](http://www.cslaval.qc.ca/Prof-Inet/anim/jfd/jeux)

## F. RELATIONS ENTRE LES JEUNES

La présence d'un grand nombre de jeunes en même temps dans la cour d'école amène des difficultés relatives à l'organisation des jeux (répartition et grandeur des espaces, variété des jeux, etc.) et rend quelquefois difficiles les relations entre les élèves. Il est cependant reconnu que, lorsque les jeunes sont impliqués dans des jeux, les risques de conflits sont considérablement atténués.

Certaines interventions, en plus d'encourager le jeu, peuvent favoriser les relations harmonieuses et pacifiques :

- > Valoriser la participation des jeunes aux activités dans la cour d'école.
- > Adopter et promouvoir un code de conduite ou une charte de l'esprit sportif.
- > Recruter et former de jeunes leaders et des adultes afin qu'ils puissent jouer un rôle de médiateur ou de conciliateur en cas de conflit.
- > Initier les jeunes aux principes de la résolution pacifique des conflits.
- > Enseigner les règles de jeux et l'importance de les respecter.
- > S'entendre entre adultes sur les règles à respecter au service de garde et au moment de la surveillance du dîner et de la récréation, etc.

Pour en savoir plus :

- > [www.circm.com/fr/vers\\_pacifique.php](http://www.circm.com/fr/vers_pacifique.php)
- > [www.vousnousils.fr/informations\\_education/en\\_pratique/5\\_questions\\_julie\\_delalande\\_cour\\_4657.htm](http://www.vousnousils.fr/informations_education/en_pratique/5_questions_julie_delalande_cour_4657.htm)

## G. ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE

Jouer dans la cour d'école (courir, sauter, lancer, attraper, grimper, etc.) peut occasionner des incidents et des blessures la plupart du temps mineurs (ecchymoses, coupures, éraflures, etc.). Par ailleurs, les appareils de jeux présentent aussi des risques pour la santé, principalement imputables à des chutes, aux coups reçus par les balançoires ainsi qu'à des vêtements, des cordons et des parties du corps coincés dans les ouvertures d'appareils.

En plus de prévenir et de diminuer les risques, un environnement sécuritaire permet de créer un climat de confiance, d'encourager les jeunes à jouer, de sécuriser les parents et de rendre les surveillants plus à l'aise dans leur rôle et de favoriser leur participation dans la cour d'école. Offrir aux élèves un environnement sécuritaire signifie notamment :

- > Former du personnel et des jeunes aux premiers soins et à la sécurité dans les aires et équipements de jeux.
- > Inspecter régulièrement, réparer ou remplacer les équipements non conformes et assurer une surveillance adéquate des élèves de façon à appliquer la norme canadienne sur la sécurité des aires de jeux publiques (CAN/CSA-Z614-03).
- > Organiser une campagne de promotion de la sécurité dans la cour d'école.
- > Inciter les enfants à jouer dans les aires de jeux qui correspondent à leur âge.
- > Enseigner aux enfants à jouer prudemment.

- > S'assurer que le nombre de personnes utilisant les appareils et les espaces de jeux soit sécuritaire.
- > S'assurer que les enfants ne portent pas de vêtements accrochants (foulards, cordons, casque de vélo, etc.).
- > Éviter d'utiliser les appareils de jeux lorsque les conditions ne sont pas favorables, notamment en hiver.
- > Afficher les règles d'utilisation des modules de jeux, etc.

Pour en savoir plus :

- > [www.inspq.qc.ca/pdf/publications/395\\_AiresAppareilsDeJeu.asp](http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/395_AiresAppareilsDeJeu.asp)

David Fortier (2005). *Guide des aires et des appareils de jeu* (incluant une grille d'inspection basée sur la norme canadienne CAN/CSA-Z614-03). Institut national de santé publique du Québec, 78 p.

## H. PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ

En dehors des heures de classe, la cour peut être utilisée pour différentes activités. En associant la communauté à l'organisation de la cour d'école, on peut optimiser les possibilités de pratique d'activités physiques afin de mieux répondre aux besoins des jeunes et ainsi favoriser davantage un mode de vie physiquement actif.

La communauté peut donc être invitée à :

- > Participer à un comité cour d'école qui a été mis sur pied.
- > Faciliter le transport actif et sécuritaire des jeunes vers l'école par une signalisation adéquate, des accès sécuritaires, une réglementation routière, etc.
- > Aménager des supports à vélos à l'école ou à proximité.
- > Participer aux opérations de revêtement de la cour et de son infrastructure (drainage, remplissage, résistance au gel, etc.).
- > Participer à la formation de jeunes leaders (programme *Acti-midi* de la Fédération québécoise du sport étudiant, loisirs municipaux, etc.).
- > Mettre à la disposition de l'école des aires de jeux aménagées, par exemple un parc municipal, etc.
- > Soutenir l'école dans les activités visant à financer l'organisation de la cour d'école, etc.

## I. MOYENS DE FINANCEMENT

Aménager la cour d'école et augmenter ou varier l'équipement disponible entraînent des coûts. Pour absorber ces coûts, l'école devra faire des choix budgétaires et aussi organiser des campagnes de financement. Elle pourra également chercher l'appui financier de partenaires locaux (institutions financières, entreprises privées, Chevaliers de Colomb, Club optimiste, etc.) et présenter une demande d'aide financière dans le cadre de programmes conçus à cet effet. Voici quelques ressources susceptibles d'aider à trouver les fonds nécessaires :

- > *Concours École active* de Kino-Québec. Les écoles primaires et secondaires publiques et privées peuvent présenter un projet portant sur l'aménagement ou l'achat de matériel favorisant l'activité physique, la nutrition ou la promotion de la sécurité et de l'éthique dans les activités physiques ou sportives.

[www.kino-quebec.qc.ca](http://www.kino-quebec.qc.ca)

- > *Programme d'embellissement des cours d'école du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (mesure 50530)*. L'information est fournie chaque année aux commissions scolaires.

- > *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*. Ce programme sert à la construction, à la rénovation, à l'aménagement et à la mise aux normes d'installations sportives et récréatives. Cependant, un établissement scolaire peut proposer un projet seulement si une entente de service pour l'accessibilité de l'installation à la collectivité est signée avec l'organisme municipal de son territoire.

[www.mels.gouv.qc.ca/lancement/fond\\_developpement](http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/fond_developpement)

## J. PROMOTION ET SUIVI

Une fois le projet réalisé, la tenue d'une séance d'inauguration officielle de même que la promotion régulière des nouveaux aménagements et des possibilités qu'ils offrent permettent d'augmenter la participation et le sentiment d'appartenance des jeunes relativement à leur cour d'école. De plus, une évaluation permettra de vérifier s'il y a effectivement une augmentation de l'achalandage et de l'activité physique, de mesurer la satisfaction des jeunes à l'égard de ces nouveaux aménagements et d'apporter des correctifs si cela est nécessaire.

**POUR DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES,  
CONSULTER LE SITE SUIVANT :**

**MELS**

[www.mels.gouv.qc.ca](http://www.mels.gouv.qc.ca)